



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2021

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, LACONDEMINE Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno (pouvoir à LACONDEMINE Aurélien), DIOT Nadine (pouvoir à SCHEFFER Sabine), GAUTHIER Sophie (pouvoir à ZANOTTI Alain)

Secrétaire de séance : PALANCHON Nadine

1. Budget 2021 :

a. Décision Modificative

Le corps de chauffe de la chaudière de l'école étant percé, il est nécessaire de le remplacer. Le Maire a sollicité l'entreprise Perreaut pour ce remplacement de pièce de la chaudière, et a demandé un chiffrage pour l'installation d'un filtre magnétique sur le retour de l'installation de chauffage (qui ne sera peut-être pas nécessaire, en fonction de la présence ou non de boue lors du retrait du corps de chauffe défectueux), ainsi que pour l'installation d'un adoucisseur d'eau (le calcaire étant la principale cause des problèmes de plomberie rencontrés à l'école durant ces dernières années). Le devis pour le remplacement du corps de chauffe est de 3 729,40 € HT, pour l'installation d'un filtre magnétique de 3 075,23 € HT, et pour l'installation d'un adoucisseur de 3 529,72 € HT (ajouter un compteur d'eau à 162,12 € HT).

L'ensemble de ces travaux nécessite d'alimenter en crédit le budget école en investissement (qui n'est que de 5 000,00 € actuellement). Puisqu'aucune réalisation n'aura lieu en 2021 sur le projet d'aménagement du Bourg, le Maire propose de transférer 10 000,00 € de crédits entre les deux opérations pour alimenter le budget école et permettre la réalisation de ces travaux indispensables au bon fonctionnement du système de chauffage de l'école.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312-20 : ECOLE		10 000,00 €
D 2152-120 : AMENAGEMENT BOURG	10 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	10 000,00 €

Décision modificative du budget de 2021 accordée à l'unanimité.

b. Prise en charge des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2022

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2021.

- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 soit 140 406 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :
 - Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre :
 - Opération 50 PLU : 23 906,00 €
 - Compte 2031 – Frais d'études :
 - Opération 120 AMENAGEMENT BOURG : 34 000,00 €
 - Compte 21312 – Bâtiments scolaires :
 - Opération 20 ECOLE : 15 000,00 €
 - Compte 21318 – Autres bâtiments publics :
 - Opération 100 SALLE DES FÊTES : 3 000,00 €
 - Opération 130 CLUB HOUSE : 1 000,00 €
 - Opération 160 ATELIER MUNICIPAL : 30 000,00 €
 - Compte 2132 – Immeubles de rapport :
 - Opération 30 BATIMENTS : 10 000,00 €
 - Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions :
 - Opération 30 BATIMENTS : 10 000,00 €
 - Compte 2152 – Installations de voirie
 - Opération 120 AMENAGEMENT BOURG : 6 000,00 €
 - Compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie :
 - Opération 60 MATERIEL : 5 000,00 €
 - Compte 2184 – Mobilier
 - Opération 90 MAIRIE : 2 500,00 €

Cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

2. Promotion interne agent technique – modification du tableau des effectifs

Monsieur Pascal PERRAULT, adjoint technique territorial, peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2nd classe au titre de l'ancienneté. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs et de permettre ainsi cet avancement de grade par promotion interne.

3. Vente maison Lotissement les Vergers suite succession GONTIER

Suite à la succession de Madame GONTIER, la commune est devenue propriétaire par legs de la maison située 1 Rue des Cerisiers, Lotissement les Vergers à Montret. Ce bien immobilier a une surface habitable de 77 m². La surface totale du terrain s'élève à 913 m². Cette maison est actuellement inoccupée.

Une rencontre avec Mme BULBIC de l'agence 2B Immo de Montret a eu lieu ce jeudi 2 décembre pour une estimation financière. A ce jour, aucun diagnostic (énergétique, électricité, plomb, amiante, ect) n'a été fait. Estimation entre 90 000 et 120 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce bien. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en vente cette maison et de fixer un premier prix de vente à 120 000 €, et de confier la vente de ce bien à l'agence 2B Immo de Montret.

4. Modification tarification plaque jardin du souvenir

Les tarifs de concessions au cimetière communal ont été fixés en séance du 17 décembre 2020, mais cette délibération contenait une erreur sur le tarif des plaques du jardin du souvenir. Effectivement il a été transcrit par erreur un tarif de 100 €. Le Conseil Municipal accepte de reprendre cette délibération, et de fixer les tarifs suivants pour le cimetière communal :

Concessions tombe (tarif pour 2 ml)		Scellement urne sur tombe (cimetière traditionnel uniquement)	Plaque jardin du souvenir	Concessions Cavernes			Concessions Columbarium		
<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>			<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>Case provisoire, 1 an maximum</i>
200 €	400 €	50 €	30 €	300 €	450 €	700 €	300 €	550 €	10 € par mois

5. Trésorier - Indemnité de conseil année 2021

Le Maire présente la demande de versement d'indemnités de budget de Monsieur Raphaël DORME, Comptable du Trésor de la Trésorerie de Cuisery, au titre de l'année de 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser d'une indemnité de budget de 45,73 € à Monsieur Raphaël DORME.

6. Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de CHALON SUD EST – RPQS eau potable 2020

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de CHALON SUD EST. Ce rapport est annexé au présent compte-rendu.

7. Demandes de subvention :

- a. **FNATH** : accordée : 50 €.
- b. **CFA de Saint-Marcel** : refusée

8. Questions diverses

a. Précision sur organisation distribution des colis de fin d'année

Début décembre, des paniers ainsi que des bons d'achats seront distribués aux personnes âgées (les 70-80 ans auront des bons d'achats de 25 € pour une personne seule, de 40 € pour un couple, et des colis de fin d'année seront distribués aux personnes de plus de 80 ans). Cette distribution sera accompagnée d'un sondage pour mieux connaître les attentes de nos aînés pour l'année prochaine (repas des aînés, besoins de formation en informatique, etc).

b. Appel à candidature commission bulletin municipal

Suite à l'appel à candidature auprès des conseillers municipaux, la commission communication sera composée des élus suivants :

- Madame Sabine SCHEFFER
- Monsieur Aurélien LACONDEMINE

- Monsieur Samuel CHASSOT
- Madame Nadine PALANCHON
- Monsieur Alain ZANOTTI

c. Demandes de subventions :

i. Point d'arrêt routier – accessibilité

Présentation de l'entretien avec Monsieur Robin MALLO de la Direction des Mobilités et des Infrastructures du Conseil Régional au sujet de la mise en accessibilité du point d'arrêt routier de la ligne Mobigo Louhans/Chalon-sur-Saône située au Bourg, près de l'école. Il s'agit d'une nouvelle contrainte réglementaire obligatoire, d'un coût estimatif compris entre 10 000 et 30 000 € par quai.

Cela consiste à mettre en accessibilité les deux arrêts de bus situés près de l'école, dans les deux sens de circulation, en maintenant le bus le long de la route (marquage au sol, aménagement de l'arrêt de bus et de l'abri, etc.).

Ce projet, pouvant être pris en charge à hauteur de 80 % par le Conseil Régional, s'inscrira dans le projet d'Aménagement des Abords de la RD 978. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de la région.

ii. Installation de panneaux photovoltaïques atelier municipal

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation du nouvel atelier municipal situé Rue du Tacot, incluant la rénovation de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter toute subvention (DETR, Appel à projet, etc) susceptible de participer au financement de l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'estimatif du coût des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques est de 27 512,00 € HT (hors raccordement ENEDIS : 3 500,00 €). L'ensemble des travaux de rénovation de la totalité de la toiture avec installation des panneaux photovoltaïques est estimé à 108 458,12 € HT. Si reprise uniquement de la toiture du hangar destinée à recevoir les panneaux, plus reprise de la toiture de l'ancien magasin, l'ensemble du projet s'élèverait à 77 912,22 € HT.

iii. Mise en place de la vidéoprotection

Le Maire rappelle le dispositif de vidéoprotection qui avait été présenté par les gendarmes de Montret lors de la séance de conseil municipal de septembre.

Monsieur BLONDELLE suggérait d'installer une dizaine de caméras d'ambiance et 3 caméras avec lecteur de plaque sur la commune, devant les lieux publics, les carrefours, les commerces, et les entrées du village.

Pour rappel, le coût d'installation d'une vingtaine de caméras sur la commune de Montpont-en-Bresse avait été d'environ 30 000 € (enregistreurs inclus).

Le Conseil municipal décide de prendre le temps pour étudier la pertinence et le coût d'un tel projet avant de prendre toute décision.

d. Rendez-vous Stratorial Intercommunalité

Une rencontre avec Monsieur Alexis THIELLAND de Stratorial aura lieu en mairie le mardi 14 décembre à 13h30 pour une présentation de la rétrospective financière réalisée pour la commune et pour un temps d'échange sur la solidarité financière qui pourrait être instaurée avec l'intercommunalité.

e. Désignation élu référent sécurité routière

Monsieur Alain ZANOTTI présente les Etats généraux de la sécurité routière qui se sont tenus le jeudi 25 novembre 2021 à Mâcon. Leur objectif est de mieux informer et sensibiliser les élus sur les enjeux de la sécurité routière, et de renforcer les liens entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat avec la création d'un réseau collaboratif sur la thématique de la sécurité routière. Monsieur ZANOTTI a été désigné élu référent de la sécurité routière.